

AVIS PUBLIC

Calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil municipal

Aux contribuables de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par le directeur général et greffier-trésorier:

Que le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, a établi des dates au calendrier ci-après mentionné relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour **2024**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures** :

- | | |
|---------------|--------------|
| - 8 janvier | - 5 février |
| - 4 mars | - 8 avril |
| - 6 mai | - 3 juin |
| - 8 juillet | - 5 août |
| - 9 septembre | - 7 octobre |
| - 4 novembre | - 2 décembre |

Qu'à cette liste, peuvent s'ajouter les séances d'ajournement dont un avis public sera affiché lorsqu'applicable.

La séance d'ajournement pourra être signifiée lors de la séance ordinaire précédant celle-ci.

Les séances extraordinaires sont aussi exclues de cette liste.

Donné à Caplan, ce 13 septembre 2023



François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier